

ARRÊTÉ

**PORTANT RECLASSEMENT DANS LE CADRE D'EMPLOIS
DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
DE MONSIEUR HUBERT DEQUESNE**

Le Maire : MAIRIE DE BARBAZAN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 fixant la durée de carrière applicable à ce grade modifié par le décret n° 2014-78 du 29 janvier 2014,

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade modifié par le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté nommant Monsieur Hubert DEQUESNE, au 5ème échelon de son grade, à compter du 06/01/2014,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 01/02/2014, Monsieur Hubert DEQUESNE est reclassé adjoint technique territorial de 2ème classe au 5ème échelon, IB 339, avec une ancienneté conservée de 16 jours.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7

Fait à BARBAZAN

Le 2 Avril 2014

Le Maire,

STRADERE Michèle

Notifié le :

2 Avril 2014

Signature de l'agent :



